



TAUX DE TVA APPLICABLES AU 1er MARS 2025 <i>Modifiés par le nouveau PLF 2025</i>		LOGEMENT ACHÉVÉ DEPUIS PLUS DE 2 ANS					LOGEMENT ACHÉVÉ DEPUIS MOINS DE 2 ANS						
		Achat ⁽¹⁾	INSTALLATION		MAINTENANCE		Achat ⁽¹⁾	INSTALLATION		MAINTENANCE			
			Main d'œuvre	Travaux induits	Dépannage	Entretien sous contrat ou hors contrat		Pièces Main d'œuvre Déplacements	Main d'œuvre	Travaux induits	Dépannage	Entretien sous contrat ou hors contrat	Pièces Main d'œuvre Déplacements
CHAUDIÈRE	Chaudière à condensation THPE <i>(rendement énergétique saisonnier (ETAS) ≥ 92 %.)</i>	20,0%	20,0%	20,0%	5,5%	5,5%	5,5%						
	Chaudière NON THPE <i>(rendement énergétique saisonnier (ETAS) < 92%) Exemples : Chaudière basse température, Chaudière classique</i>	20,0%	20,0%	20,0%	10,0%	10,0%	10,0%						
CHAUDIÈRE BOIS POÊLE BOIS	<i>Si critères de performance (de l'appareil et du bois utilisé) sont conformes aux exigences de l'article 200 quater du Code Général des Impôts.</i>	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
	<i>Si critères de performance (de l'appareil et du bois utilisé) ne sont pas conformes aux exigences de l'article 200 quater du Code Général des Impôts.</i>	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%						
POMPE À CHALEUR HYBRIDE	<i>Taux de couverture du besoin de chauffage assuré à ≥ 70% par la PAC</i>	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
	<i>Taux de couverture du besoin de chauffage assuré par la PAC < 70%</i>	20,0%	20,0%	20,0%	10,0%	10,0%	10,0%						
POMPE À CHALEUR AIR-AIR / CLIMATISATION		20,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%						20,0%
POMPE À CHALEUR AIR-EAU		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
POMPE À CHALEUR EAU-EAU		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
ROBINETS THERMOSTATIQUES		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
SOLAIRE THERMIQUE		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
THERMOSTATS PROGRAMMABLES		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%						
ADOUCCISSEURS		10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%						
DÉSEMBOUAGE		La TVA qui s'applique correspond à celle de la TVA en vigueur pour l'entretien du générateur concerné. Exemples : 5,5% pour une Chaudière THPE, 10% pour une chaudière basse température, 5,5% pour une PAC Air-Eau, 10% pour une PAC Air-Air.											

(1) : TVA valable uniquement si l'achat et l'installation sont réalisés par un professionnel. Si achat seul = TVA à 20%.